

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 240

présenté par

M. Bazin, Mme Anthoine, Mme Beauvais, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Corneloup,
Mme Dalloz, M. Rémi Delatte, M. Di Filippo, M. Door, Mme Duby-Muller, M. Ferrara,
Mme Genevard, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Menuel, M. Parigi, M. Perrut, M. Reiss, M. Sermier,
M. Thiériot, M. Viala et M. Vialay

ARTICLE 18

À l'alinéa 3, après la référence :

« I »,

insérer les mots :

« et à l'utilisation des données obtenues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon les préconisations de la CNIL, lors de son audition devant la Commission spéciale à l'Assemblée nationale, il convient de prévoir aussi le droit à l'opposition à l'utilisation des données pour respecter le Règlement général sur la protection des données (RGPD), ce que vous propose cet amendement.